



Règlement de la Corrida de Noël de Malemort

2021

1. Généralités

La corrida de Noël est organisée par l'association « Les Runners du 19 » en collaboration avec la Mairie de Malemort.

2. Organisation

La Corrida de Noël aura lieu le Samedi 18 décembre 2021.

Début des épreuves :

20h00 : 5km

21h00 : 10km

3. Parcours

Course 5 km :

Parcours non labellisé. Départ et arrivée rue de l'hôtel de ville à Malemort.

La barrière horaire pour terminer la course est fixée à 55 min. Course avec dossard mais sans chronométrage.

Course 10 km :

La parcours de 10 km mesuré par l'association « Les Runners du 19 ». Tous les kilomètres sont indiqués par des repères au sol.

Départ et arrivée rue de l'hôtel de ville à Malemort. Présence d'un ravitaillement sur le parcours, au kilomètre 5 et un à l'arrivée.



Un tapis sera placé sur la ligne de départ. Celui-ci permettra d'établir un temps officiel (au coup de pistolet) et un temps réel (au passage sur la ligne de départ). Présence de cellules de chronométrage intermédiaires sur le parcours.

La barrière horaire pour terminer la course est fixée à 1h15.

4. Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 600 partants pour le 10 km et à 200 pour le 5 km. Tee-shirt de la course offert aux 500 premiers inscrits sur la course du 10 km et un lot surprise offert à tous les participants du 5 km.

Les inscriptions sont à réaliser sur le site www.oktime.fr. La clôture des inscriptions en ligne aura lieu le Mercredi 15 décembre 2021 à 00h00.

Le règlement en ligne pourra s'effectuer uniquement par carte bancaire.

Les inscrits devront impérativement fournir au retrait de leur dossard, s'ils ne l'ont pas fait en ligne, un certificat médical avec la mention non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou la copie d'une licence F.F.A, UFOLEP ou FFTRI en court de validité.

Pour les non-licenciés, nécessité de présenter un certificat médical de moins d'un an, le jour de la course.

Cependant, les inscriptions pourront être faites le jour de la course, au Dojo de Malemort. La clôture des inscriptions sur place, sera à 19h00 pour le parcours du 5 km et à 20h00 pour le 10 km.

Le règlement sur place pourra s'effectuer en espèce et en chèque.

Le retrait des dossards :

Vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00 au Dojo de Malemort (2 rue Fouchet, 19360 Malemort).

Le jour de la course à partir de 14h00, jusqu'à une heure avant le départ de votre course au niveau du Dojo de Malemort (2 rue Fouchet, 19360 Malemort).



5. Sanitaires et vestiaires

Des WC seront mis à disposition au niveau du Dojo de Malemort (2 rue Fouchet, 19360 Malemort).

6. Classement

Les classements seront faits sur le temps officiel.

Pour être classé, le participant doit courir avec le dossard et la « puce » qui lui ont été attribués. Le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité, la « puce » doit impérativement être fixée à plat sur la chaussure.

Dans le cas contraire, le coureur pourra être mis hors course ou non classé.

Les accompagnateurs sont interdits (vélo, rollers...) durant les courses sous peine de disqualification du coureur suivi.

7. Récompenses :

La remise des prix se fera sur les temps officiels.

La présence à la remise des prix est obligatoire pour l'attribution des récompenses. Tout coureur non présent ne pourra prétendre à recevoir ultérieurement son prix.

Individuelles :

5 km :

Le meilleur déguisement homme et le meilleur déguisement femme seront récompensés par un lot.

10 km :

Les trois premiers Homme et Femme de toutes catégories confondues (dans scratch), recevront une prime.



Places	HOMMES	FEMMES
1 èr(e)	300 €	300 €
2 ème	200 €	200 €
3 ème	100 €	100 €

Le vainqueur homme et femme de toutes les catégories cadet(e)s, juniors, espoirs, seniors, masters recevront un lot.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

8. Sécurité et Secours

Le poste de secours fixe est situé place de l'hôtel de ville avec médecins et secouristes, SAMU à proximité. Sur le parcours, un médecin peut intervenir à tout moment à partir d'une moto. La sécurité est assurée par la police municipale, un signaleur en possession de l'arrêté municipal et muni d'un gilet ou d'un brassard est placé à chaque intersection de façon à interdire toute circulation sur le parcours.

En cas d'abandon, le dossard et la puce devront être remis au signaleur le plus proche.

9. Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une assurance de la compagnie APAC, sous le numéro de « A019031008 ».

Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, avant, pendant ou après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.



10. Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la Corrida de Noël de Malemort, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Corrida de Noël de Malemort, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

11. Conformément à la loi informatique et liberté

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de radiation des informations le concernant.

12. Acceptation

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte de fait.

Les Runners du 19